

## AVIS

RUR.24.0577.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de Monsieur Didier VANGELUWE pour le compte de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique concernant le renforcement de la population de Tétràs-lyre (*Tetrao tetrix*) dans les Hautes-Fagnes

Avis adopté le 15/04/2024

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales  
*Date de réception :* 21/03/2024  
*Références :* DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2024 : 4369

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Visioconférence du 9 avril 2024

## AVIS

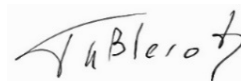
Après examen du dossier sous rubrique lors de sa visioconférence du 9 avril 2024 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum) et tenant compte des conclusions exprimées dans son avis du 25 août 2023 sur la poursuite du projet de renforcement de la population de Tétras-Lyre dans les Hautes-Fagnes, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée.

Le Pôle rappelle la nécessité de maintenir les efforts de renforcement de population sur une longue échéance. En effet, bien que la crise sanitaire ait brutalement interrompu la dynamique et mis à mal le succès des premières translocations, les premiers résultats étaient très encourageants. De plus, les expériences de translocations d'autres espèces, aussi bien en Wallonie qu'à l'étranger, ont montré que le processus devait être continu sur plusieurs années pour initier une dynamique positive.

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" réaffirme sa confiance dans la collaboration entre l'ULiège et l'IRSNB sur le projet de renforcement de Tétras-Lyre dans les Hautes-Fagnes. La méthodologie utilisée jusqu'à présent s'est montrée très efficace, aucun individu n'ayant été perdu ou blessé durant les phases de translocation précédentes.

Par ailleurs, les suivis des individus équipés d'émetteur GPS/GSM ont montré des résultats très intéressants. Le Pôle souligne la nécessité de poursuivre ces suivis afin de mieux comprendre la dynamique des individus relâchés et d'évaluer les capacités d'accueil du milieu.

Le Pôle "Ruralité" Section "Nature" rappelle enfin son souhait d'être régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation et d'être consulté sur toute nouvelle opération qui serait envisagée dans ce cadre, aussi bien en termes de translocation que d'élevage.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »